

Horaires Mairie



les lundi – mardi – vendredi de 14 h00 à 17 h00

Tel : 04 68 96 10 78

e-mail : secretariatmairie@villefranche66.fr –

site : www.villefranchedeconflent.fr

Horaires Agence Postale

Les lundi, mardi, Mercredi, jeudi et vendredi de 14h00 à 16h45

Tel : 04 68 05 77 93

Médiathèque

Sous la Mairie, à l'Agence Postale Communale

mercredi de 14h30 à 16h30

Remparts

Fermés en janvier, réouverture le 1er février de 13h à 17h*

(*dernier accès 1h avant la fermeture)

Chaîne Youtube Mairie de Villefranche de conflent vidéo DBrawacki

www.youtube.com/channel/UCm95R4jWuHFhdPIpHbuwqEQ

Communauté de communes Conflent Canigó

Services encombrants et ordures ménagères

Tel : 04 68 05 62 64

Du mardi au vendredi de 9h à 12h30



JOURNAL de la MUNICIPALITÉ

Vœux du maire

Chers Concitoyennes et Concitoyens,

Au nom de la municipalité, de mes adjoints et conseillers municipaux, du personnel de mairie et en mon nom, je vous souhaite une excellente année 2024.

A chacune et chacun, nous vous souhaitons santé, bonheur, prospérité et la PAIX dans ce monde tourmenté.

A l'ensemble de la communauté Villefrancoise nous souhaitons une année de solidarité et de fraternité.

La communauté d'un village, c'est bien vivre ensemble. C'est la tolérance. C'est l'entraide afin de veiller les uns sur les autres. C'est éviter les « fake news », des « on dit » -, n'hésitez pas à vérifier vous-mêmes les informations que vous auriez reçues auprès des personnes concernées avant de les propager...

Vivre en communauté c'est aussi pratiquer le respect mutuel – par exemple ramasser les déjections de son animal, c'est faire preuve de respect pour ces voisins, amis et visiteurs-.

Mon vœu est que vous vous sentiez impliqués dans la vie du village à travers les activités organisées, nous avons la chance d'avoir des associations dynamiques comme LaClé, les Géants, la Panti-nade ainsi que le nouveau comité des fêtes...

Mon souhait est que chacun se sente concerné et puisse aider à son niveau, **par exemple**, nettoyer son coin de trottoir parce que l'image de notre cité c'est important pour nous-mêmes et pour les autres ceci sans attendre après la municipalité, car **la municipalité c'est aussi chacun d'entre-nous**.

Nous avons la chance d'avoir de nombreux visiteurs qui font vivre les commerces de la cité, d'avoir des services de proximité... Combien de village de 215 habitants peuvent s'enorgueillir d'avoir une boulangerie, un bureau de tabac et un bistrot de pays et quelques commerces ouverts à l'année ?

Nous sommes dans un village magique, soyons-en fier et heureux d'y vivre. Nous avons tout pour réussir.

Patrick LECROQ
Votre maire

INFOS PARKINGS



La saison des badges et cartes magnétiques va débuter. Pour rappel voici les dispositions mises en place par la municipalité pour cette année 2024

Vous êtes résident permanent à Villefranche : le stationnement au parking des Esplanades vous est réservé (1 place par foyer). Chaque résident a obtenu une carte magnétique pour entrer ou sortir du parking. Un badge, de couleur violette, vous sera également remis, pour le stationnement sur les parkings payants du 1^{er} octobre au 30 avril (en basse saison). Pour la haute saison obligation de se garer sur la place qui vous a été attribuée au parking des Esplanades.

En cas de perte ou de casse, de la carte magnétique du parking des esplanades, la nouvelle carte vous sera facturée 30 €.

PARKING DES ESPLANADES : les titulaires d’une carte magnétique et d’un badge de couleur violette, les conservent dans les mêmes conditions d’utilisation. Il n’est pas besoin de le renouveler.

PARKINGS PAYANTS :

Vous êtes commerçant non-résident, saisonnier ou permanent, votre maison est une résidence secondaire, vous travaillez comme saisonnier, vous possédez un hébergement saisonnier (gîte, chambres d’hôtes, studios, etc...), **un badge de couleur jaune** vous sera remis pour le stationnement au parking de la pointe des Canalettes. **Ce parking est gratuit.**

Si vous ne souhaitez pas utiliser le parking des Canalettes, vous pouvez stationner sur les parkings payants en prenant un abonnement pour l’année (tous les paiements feront l’objet de l’émission d’un reçu). **Un badge de couleur bleue 2024** vous sera remis au tarif de :

- 75 € pour les commerçants
- 50 € pour les loueurs de meublés et de chambres d’hôtes (par chambre ou par gîte)
- 50 € pour les employés saisonniers ou permanent
- 50 € pour les propriétaires de résidences secondaires ou d’une seconde ou troisième voiture

Gratuit pour les résidents permanent n’ayant pas de place au parking des Esplanades.

Pour vous acquitter de vos places, rendez-vous en Mairie, Rose Marie SORIA vous accueillera pour la remise des badges des parkings payants et celui gratuit de la pointe des Canalettes : **du lundi au jeudi à 11 heures en Mairie.**

Nous avons passé une convention avec la police rurale de Vernet-les-Bains qui passera régulièrement pour vérifier que les véhicules garés sur les parkings payants sont en règle. Si ce n’est pas le cas, les contrevenants seront verbalisés par une amende forfaitaire de 14 €.

Nous vous invitons à répondre rapidement à ce courrier en venant chercher vos badges.

Pour toute information ou rendez-vous : tél au 06 13 28 56 25.

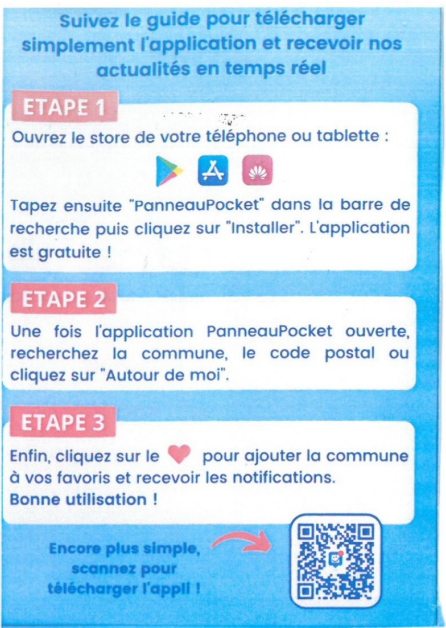
Cours informatique et démarches administratives



Depuis l’an passé, la Mairie de Villefranche de Conflent, en partenariat avec le Conseil Départemental des P.O., a mis en place un conseiller numérique, présent tous **les jeudis de 14 à 17 h salle Lanne-longue**, afin de vous familiariser avec les outils informatiques, mais aussi vous aider dans vos démarches administratives, etc....

Contact : 06 30 97 16 41

Panneau Pocket



La municipalité de Villefranche de Conflent est désormais dotée de l’application Panneau Pocket vous pourrez y retrouver toutes les informations pratiques. Vous pouvez télécharger l’application sur votre smartphone ou bien consulter depuis votre ordinateur.